



Municipalité de Rivière-Saint-Jean

AVIS PUBLIC

Dépôt du Bilan annuel de la qualité de l'eau potable

Avis public est donné à tous les contribuables de la municipalité de Rivière-Saint-Jean à l'effet qu'il y a eu dépôt du Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour l'année 2023 lors de la séance ordinaire du 6 février 2024.

Il s'agit d'une exigence requise en vertu de l'article 53.3 du **Règlement sur la qualité de l'eau potable**, cette disposition obligeant de compléter un bilan de la qualité de l'eau potable livrés à des fins de consommation humaine durant la période du 1 janvier 2022 au 31 décembre 2023.

Vous êtes invité à consulter ce Bilan sur le site internet de la Municipalité de Rivière-Saint-Jean dans la section Document – Service d'aqueduc. Il peut aussi être consulté sur demande, au bureau municipal.

Donné ce 7 février 2024

Karine Chouinard

Directrice générale
Greffière Trésorière